

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1081020	Date d'inspection Le 29 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Observation: jeux extérieur, collation, activité de chant en attente pour le diner, séance de toilette et lavage des mains.</p> <p>Discussion avec l'exploitante sur l'environnement d'aire de jeu intérieur (ajout dans certaines zones), la trousse de premier soin (nouvelle trousse selon Travail sécuritaire). Changement à la loi tel que le café en garderie,</p> <p>Développement professionnel: Les éducatrices doivent avoir complétées leurs 10 heures de développement professionnel avant l'expiration du permis (juin 2025) et soumettre ceux-ci à l'équipe de permis.</p> <p>-La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>
--

original signé par
Karine Basque

29 avril 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date